

NOTE DE SYNTHESE

Finances

n°2.07 - 04/2023

BUDGET ANNEXE DU PÔLE ENFANCE – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe au maire chargée des finances.

Point présenté en commission Finances le 3 avril 2023

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2023 du budget annexe du pôle enfance, d'un montant de **1 806 000 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 1 806 000 € ,
- une section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 €

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente peu de différences par rapport au budget primitif 2022 et tient principalement compte de l'augmentation de la fréquentation de la structure tant en dépenses qu'en recettes

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe du pôle enfance, de 1 806 000 € tel qu'il figure en annexe et qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 1 806 000 € et en une section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 € ;**
- **D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour	Voix	Contre	Voix	Abstention	Voix